

*Réunion du 11 décembre 2014*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil quatorze, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2014

**PRESENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, MARTIN, ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes FOREST, BONNEAU.

**EXCUSES** : M. GELEBART, Mmes POUVREAU, GABORIT qui donne pouvoir à Mme BAUD, RICORDEL.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

---

**INSTALLATION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre.

Ont été élus : - BOULAULT Lonys, CM1, école de l'Acacia  
- DAVIAUD Mathis, CM2, école du Sacré-Cœur  
- GOYAUX Alexandra, CM1, école du Sacré-Cœur  
- GOYAUX Lilian, CM1, école du Sacré-Cœur  
- MONNIER Charlotte, CM2, école de l'Acacia  
- RAUD Manon, CM2, école du Sacré-Cœur  
- REMY Declan, CM2, école de l'Acacia  
- RICHARD Méline, CM1, école de l'Acacia

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE BRISSON**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr BRISSON.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE AVERTY**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de la société AVERTY.

**DROIT DE PREFERENCE SUR PROPRIETE DOUX**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter le bois des consorts DOUX et DOUX-TORRES.

**MARCHE CARRELAGE POUR ACCUEIL PERISCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal attribue le marché du lot n° 8 – carrelage/faïence - à l'entreprise CARON Christophe, pour un montant de 13 802.85 € HT.

### **LOYERS RESIDENCE LES CHENES – ANNEE 2015**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la même augmentation que Vendée Habitat, soit 0,47%, sur les loyers de la résidence Les Chênes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2014**

Le Préfet ayant fait savoir que le plafond indemnitaire de 2014 était sans changement par rapport à 2013, le Conseil Municipal décide de maintenir l'indemnité versée en 2013 pour l'année 2014, soit 262.28 €.

### **TARIFS 2015**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs (locations, travaux, concessions cimetières...) de 2014 pour l'année 2015.

### **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**

Le Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée.

### **ATTRIBUTION CHEQUE CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix "pour" et 2 voix "contre", d'attribuer des chèques cadeaux aux agents communaux, au titre de l'année 2014, à raison de 60 € pour les agents à temps complet et 30 € pour les agents à temps non complet

### **RAPPORT ANNUEL 2013 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2013.

### **PARC EOLIEN DE LA GARNACHE**

Le Conseil Municipal, avec 6 voix "pour" et 10 "abstentions", donne un avis favorable au projet de parc éolien sur la commune de la GARNACHE.

A FALLERON, le 18 décembre 2014

**Le Maire,**  
**Gérard TENAUD**